

● OBJET

Compte-rendu de réunion – présentation des leviers d'optimisation

● DATE

18 avril 2018

● COLLECTIVITE

Communauté de Communes Pays de la Serre

● MISSION

Mission d'assistance pour le renouvellement du marché de collecte des déchets

● INTERLOCUTEUR

Emeline LORGNIER, Espelia – Consultante Pôle Déchets et Économie Circulaire  
[emeline.lorgnier@espelia.fr](mailto:emeline.lorgnier@espelia.fr) – 01 44 51 54 48

● VERSION

1.2

## 1. Organisation de la réunion

La réunion de présentation des leviers d'optimisation dans le cadre de la mission d'assistance pour le renouvellement du marché de collecte des déchets s'est tenue le 12 avril à 17h30, dans les locaux de la Communauté de Communes Pays de la Serre à Crécy-sur-Serre.

La réunion avait pour objectif de présenter la société Espelia, résumer la gestion actuelle des déchets sur le territoire, présenter les leviers d'optimisation pouvant être mis en place lors du renouvellement du marché de collecte des déchets et présenter le planning de renouvellement du contrat.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

## 2. Liste des présents et excusés

**Etaient présents** : Carole RIBEIRO, Guy MARTIGNY, Bruno TRIOLET, Gérard BOUREZ, Bruno SEVERIN, Jean-Pierre COURTIN, Pierre MODRIC, Jean-Pierre SORLIN, Louise DUPONT, Anne GENESTE, Delphine DU-CHATEAU, Daniel LETURQUE, Jean-Claude GUERIN, Thierry VION

Techniciens : Anthony BERTRAND, Audrey VONFELDT et Emeline LORGNIER (ESPELIA)

**Etaient excusés** : Pierre-Jean VERZELEN, Dominique POTART, Jean-Michel HENNINOT, Eric BOCHET, Pascal LIENARD, Bernard BORNIER, Caroline BRAZIER, Jacques SEVRAIN, Hubert COMPERE, Jean-Michel WATTIER, Pauline CHOAIN et Georges CARPENTIER, François NUYTEN.

## 3. Principaux échanges lors de la réunion

### ▶ LES POINTS D'ATTENTION

- Préférer la comparaison avec les données de territoire rural par rapport aux données nationales. *[page 9 du diaporama annexé : les moyennes nationales « territoire rural – Région Hauts de France » ont été ajoutées]*
- Les élus indiquent que sur le territoire de la CCPS, contrairement à d'autres territoires, il y a très peu de dépôts sauvages, ce qui expliquerait les coûts plus importants que la moyenne.
- Les leviers d'optimisation étudiés - Extension des consignes de tri :
  - le syndicat Valor'Aisne a communiqué sur le dépôt de son dossier à l'Appel à Projets CITEO (fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio) en 2018 afin d'avoir un centre de tri opérationnel en 2019 ;
  - Actuellement le centre de tri d'Urvilliers accueille déjà un EPCI qui expérimente l'extension des consignes de tri. Afin de pouvoir traiter ce gisement spécifique, le centre de tri dédie une journée par semaine à ce flux : réglage du process différent pour les emballages en extension et ceux ne l'étant pas ;
  - Mme VONFELDT précise que si Valor'Aisne ne répond pas à l'Appel à Projets en 2018, cela représente une perte financière de 80 000 € pour la CCPS ;
  - En amont de la passation du marché de collecte, il sera nécessaire de mieux connaître le planning prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri de Valor'Aisne : est-ce qu'une solution d'exutoire pour l'extension des consignes de tri sera présente pour la CCPS dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou faut-il prévoir un phasage du marché ou une tranche conditionnelle dans le cas où la date de l'exutoire serait trop hypothétique ?

- Il est souligné que la conteneurisation de la collecte des emballages sera amortie en 7 ans et permettra, par la suite d'économiser 30 000 €/an en moyenne (arrêt de l'achat de sacs). En effet, la durée d'amortissement comptable est de 7 ans mais la durée de vie des contenants est bien supérieure.
- Pour la collecte des emballages, les recommandations de CITEO sont la collecte en Apport Volontaire et la séparation des corps creux et corps plats.
- La CCPS attire l'attention des élus sur les pratiques de « management des ressources humaines » du prestataire de collecte VEOLIA. La collecte, sur le territoire de la CCPS, est assurée par un chauffeur titulaire et deux agents de collecte qui sont en interim. La majorité de l'année, ce sont les mêmes intérimaires qui, depuis 6 ans, assurent la collecte sur le territoire. Cependant, afin de respecter la réglementation, tout en ne transformant pas les postes d'intérimaires en postes « CDI », VEOLIA « arrête » régulièrement les agents de collecte pour prendre de nouveaux intérimaires. Théoriquement VEOLIA s'engage à former les « nouveaux » intérimaires, cependant il est constaté, que lorsque de nouveaux agents sont présents, certaines règles ne sont pas respectées tel que la non-collecte des bacs « sur-rempli » et des sacs présentés en plus des bacs. Le contrat de collecte prévoit des pénalités. Afin de faire pression sur VEOLIA, la CCPS souhaite que les anomalies de collecte soient systématiquement remontées afin de pouvoir faire appliquer ces pénalités.
- Collecte des emballages des sacs : présente l'avantage de pouvoir contrôler les refus de tri présents dans les emballages.
- Chiffrage des réductions de fréquence de collecte :
  - **Réduction de la fréquence de collecte des OMr à 1 fois toutes les 2 semaines** et conservation de la collecte des emballages 1 fois par semaine – coût de collecte : - 53 k€ HT soit -3,4 €/hab ; pas de modification des bacs de collecte des OMr car la mise en place de l'extension de consignes va permettre une diminution des volumes d'OMr collectés, de plus 94 % des usagers sortent leurs bacs OMr uniquement toutes les 2 semaines ;
  - **Réduction de la fréquence de collecte des OMr et des emballages à 1 fois toutes les 2 semaines** – coût de collecte : - 86 k€ HT soit -5,6 €/hab ; la réduction de la fréquence de collecte des emballages nécessite un doublement des volumes de bacs « emballages » attribués aux foyers soit un surcoût (par rapport à la dotation pour une collecte une fois par semaine) est de 60 k€ soit 8,6 k€/an
  - Une **collecte supplémentaire** pour certains points pourrait être envisagée, notamment pour des problèmes sanitaires (tel que la maison de retraite – 8 bacs de 660L qui sont actuellement collectés 2 fois par semaine). Les collectes supplémentaires auraient lieu sur les communes de Crécy sur Serre (lieu de garage actuel de VEOLIA) et de Marle (pour se rendre sur le site de transfert, les véhicules de collecte passent à proximité de Marle). Estimation des coûts pour 10 bacs à collecter 2 fois par semaine et 120 bacs à collecter toutes les semaines (*estimation à partir des données de levées 2017 : 10 bacs levés plus de 52 fois et 367 bacs levés entre 27 et 52 fois – on a estimé que 1/3 des usagers sortant leurs bacs entre 27 et 52 fois n'avaient pas besoin d'une collecte hebdomadaire*) : + 20,0k€/an. Il est difficile de prévoir le surcoût de cette prestation car le coût dépend de la facilité ou non, pour le prestataire de collecte, d'intégrer les points de collecte complémentaire aux circuits de collecte des autres communes. Les points devant bénéficier d'une collecte supplémentaire devront être clairement définis lors de la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises.
  - Afin de limiter la gêne des usagers (gros producteurs, production exceptionnelle, etc.) dans le cas de la réduction de fréquence de collecte des OMr, il est possible d'envisager la mise en place de bornes d'apport volontaires pour les OMr sur le territoire en compléments des bornes

pour la collecte des habitats collectifs. Le chiffrage de ce levier d'optimisation a été précisé page 27 du diaporama ci-joint.

- Pour les leviers d'optimisation comprenant des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement, le détail des coûts a été indiqué sur le diaporama [pages 24 et 27]
- Concernant le contrôle d'accès des déchèteries : la mise en place d'un contrôle même avec un nombre d'accès élevé (par exemple 52 passages par an) limiterait le nombre de professionnel qui « triche » et accède aux déchèteries sans payer. De plus ce nombre de passage élevé permet de ne pas impacter le service rendu aux usagers tout en respectant l'égalité des professionnels. En effet, un professionnel qui paye l'accès au service répercute ce coût sur sa facture alors que celui qui ne paye pas peut diminuer ces coûts. A titre d'exemple la CC Château-Thierry a mis en place un nombre d'accès limité à 25 par an.
- Il est souligné, par M. LETURQUE, la difficulté de vidage des gravats dans les bennes de déchèteries depuis la mise en place des gardes du corps. La CCPS rappelle que ce débat a déjà eu lieu, que les travaux réalisés sur les déchèteries sont liés à l'obligation de mise aux normes et qu'ils permettent de limiter le nombre d'accident. Il est par ailleurs rappelé qu'un dépôt réglementé, privé, est présent à Crécy, que ce lieu de dépose est moins cher que le passage en déchèterie et que les artisans peuvent benner sur ce site. M. BOCHET (absent mais ayant fait une demande par mail) souligne que la circulation sur le site demeure mal aisée.
- Optimisation de la grille tarifaire :
  - les élus estiment que, dans la grille actuelle, le coût des levées supplémentaire n'est pas assez dissuasif pour faire diminuer significativement le nombre de levées ;
  - la mise en place d'une partie du forfait en fonction du nombre d'habitants permet de diminuer la facture pour les « entrées de gamme » mais ressemble à un retour en arrière et pose le problème du suivi de personnes par foyer. A l'époque de la redevance sans incitativité, les courriers de délations du nombre d'habitants par foyer étaient fréquents.
- Certains foyers se plaignent de la taille imposée des bacs : sur-dotation entraînant une surfacturation par rapport à leur consommation. Le problème de besoin de sur-dotation ne se pose pas car la commission avait donné son accord pour la sur-dotation en bacs pour certaines catégories de personnes en faisant la demande.
- Mme RIBEIRO a fait part à la commission de mails reçus de deux membres de la commission qui ne pouvaient être présents :
  - Les demandes de M. WATTIER (passage à la quinzaine et proposition de faire de sa commune une commune test, extension des consignes de tri sur le plastique) ont été intégrées à la présentation d'ESPELIA. Concernant les actions d'éducation à l'environnement, elles mériteraient d'être relancées. Une animation de reprise est prévue courant avril sur l'école d'Erlon.
  - Les demandes de M. BOCHET sont intervenues plus récemment et toutes non pu être intégrées. Mme RIBEIRO en fait la lecture :

*« Point sur l'état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire » : Plusieurs agriculteurs du village se plaignent régulièrement de dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de divers déchets relevant tantôt de la catégorie gravats, tantôt d'encombrants, et le plus souvent des deux mélangées. C'est sur cette catégorie de déchets divers que je souhaite m'attarder (voir photos jointes).*

*Tel que le sujet a pu être abordé avec trois agriculteurs du village lundi dernier, en présence de M BERTRAND, la première réaction est de déplorer les conséquences d'actes heureusement isolés, mais qui traduisent un incivisme d'autant plus inacceptable que les territoires se sont dotés de déchetteries selon un maillage territorial suffisant.*

*La réaction des agriculteurs concernés, auxquels j'adresse simultanément copie du présent message, consiste à dire qu'ils ne veulent pas subir de tels comportements : outre le temps du chargement, le transport vers une déchetterie et retour, sans compter la demi-journée liée à la démarche de dépôt de plainte.*

*Je considère a priori que la compétence déchets étant portée par notre EPCI, c'est à lui de s'organiser pour gérer les conséquences des comportements déviants cités ci-avant. Je tiens en outre à indiquer que les agriculteurs considérés ont à juste titre insisté sur le fait que les dépôts sauvages doivent nécessairement être traités sans délai, au risque de voir un dépôt sauvage se pérenniser.*

*A ce sujet, même si, dans son souci de contribuer à la résolution rapide de la présente affaire, la commune transportait lesdits déchets en déchetterie, celle-ci nous serait interdite d'accès, notre ensemble tracteur-benne ne répondant pas aux exigences réglementaires du site.*

*Enfin, j'observe moi-même des dépôts comparables sur chemins ruraux.*

*Notre intercommunalité ne doit-elle pas se doter très rapidement des équipements nécessaires à la gestion des déchets relevant des déchetteries, et qui sont trouvés en domaine privé ou public, à divers endroits du territoire ? »*

A cette demande la commission a indiqué qu'il n'était pas envisageable d'accéder à cette demande, notamment en raison du coût, mais aussi estimant que cette action relève de la police du Maire. Concernant les dépôts de gravats, Mme RIBEIRO rappelle qu'il existe des installations de stockage de déchets inertes sur le territoire accessibles aux professionnels : à Chéry-les-Pouilly et à Verneuil-sur-Serre. L'accueil de ces sites est fait pour des fourgons, camions et autres engins que les déchèteries ne peuvent accueillir et ne sont pas limités en quantité.

## 4. Les annexes

- Annexe 1 : Support de présentation